



Eligibilité chômage d'1 démission à rupture période d'essai

Par Elena2025

Bonjour,

Ma meilleur amie est en CDI depuis début 2023.

Elle est de nouveau à l'écoute du marché.

Dans le cas ou on lui fait une proposition d'embauche qui lui convient, est-ce que :

1/ si elle démissionne de son entreprise actuelle et que son nouveau travail ne lui convient finalement pas pendant la période d'essai et qu'elle y met fin, cela lui donne droit au chômage ?

2/ si elle démissionne de son entreprise actuelle et que son nouvel employeur met fin a la période d'essai, cela lui donne droit au chômage ?

3/ si elle négocie une rupture conventionnelle de son entreprise actuelle et que son nouveau travail ne lui convient finalement pas pendant la période d'essai et qu'elle y met fin, cela lui donne droit au chômage ?

4/ si elle négocie une rupture conventionnelle et que son nouvel employeur met fin a la période d'essai, cela lui donne droit au chômage ?

Merci d'avance